Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID: 087-218719201-20240919-2024DEL37-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE

VIENNE

Arrondissement:

LIMOGES

Canton:

CONDAT/VIENNE

Commune: SOLIGNAC

Nombres de		
membres		
En Exercice	19	
Présents	11	
Votants	19	
Date de conv	ocatio	n
06/09/2024		
Date d'affich	age	
06/09/2024		

Objet: création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe non complet 18h.

Délibération n° 2024DEL37 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SOLIGNAC Séance publique du 13 septembre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BAYLE, COMES, MOURNETAS, BOURGER, MM BRUNET, CHAZELAS, LEYRIS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Christine CARLIER, procuration donnée à Maryvonne COMES

Nathalie COIGNAC, procuration donnée à Claire MOURNETAS

Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER

Martine FOURGEAUD procuration donnée à Christian RIBOULET

Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER

Claude GOURINCHAS procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS

Nicole DUPIN procuration donnée à Fabrice RECORD Stéphane COLDEBOEUF procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Christian RIBOULET a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à temps non complet : 18h (avancement de grade d'un agent).

Ce poste est créé à compter du 13 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le

ID: 087-218719201-20240919-2024DEL37-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 13/09/2024,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Autorise M. le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Délibération approuvée à l'unanimité

Certifié exécutoire par Alexandre

PORTHEAULT, Maire

Compte tenu de la transmission en

Préfecture le 19/09/24

Et la publication le 19/0

Pour extrait certifié conforme Le Maire,

Alexandre PORTHEAULT